



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 16 juin 2015 à 13 h à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Josée Lacasse, Mike Duggan, Richard M. Bégin, Maxime Tremblay, Jocelyn Blondin, Mireille Apollon, Louise Boudrias, Denise Laferrière, Cédric Tessier, Denis Tassé, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Sylvie Goneau, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Sandra Stéphanie Clavet, greffier adjoint

Sont absents, madame la conseillère Myriam Nadeau et monsieur le conseiller Stéphane Lauzon.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

CM-2015-412 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD M. BÉGIN**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

CM-2015-413 **APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE À INTERVENIR ENTRE
LA VILLE DE GATINEAU ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION
PUBLIQUE SECTION LOCALE 4881, SECTEUR AQUATIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 4881, secteur aquatique se sont entendus quant au contenu des dispositions pour le renouvellement de la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE cette entente respecte le cadre financier établi préalablement à la négociation :

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil approuve et ratifie la convention collective à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 4881, secteur aquatique pour la période du 6 avril 2013 au 6 avril 2018.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier ainsi que la directrice générale, le directeur général adjoint – Administration et finances et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la convention collective.

Adoptée

CM-2015-414

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD M. BÉGIN**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 13 h 10.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE
Conseiller et président
Conseil municipal

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier